

**FUNEPLUS** *Tranquillité*

FUNEPLUS Tranquillité  
un contrat sur-mesure  
pour financer vos obsèques



Afi • ESCA



Groupe Burrus



**Funéplus**  
Réseau Funéraire

**FUNEPLUS Tranquillité est un contrat individuel d'assurance sur la vie souscrit auprès d'AFI ESCA, Compagnie d'assurance sur la vie, par l'intermédiaire de JPV Assurances.**

C'est un produit simple qui permet de se constituer un capital en vue du financement de ses funérailles.

Différentes formules vous sont proposées afin de bénéficier d'un contrat « sur-mesure ».

Pour plus de facilité, FUNEPLUS Tranquillité vous permet d'organiser vos funérailles en nommant comme bénéficiaire une entreprise de Pompes Funèbres agréée par JPV Assurances. L'entreprise de Pompes Funèbres sera remboursée sur la base d'une facture acquittée en fonction du capital.

Toutefois, vous disposez toujours de la faculté de nommer le bénéficiaire de votre choix (famille, proches, ...) qui percevra le capital sur présentation de la facture également.

## Qui est AFI ESCA ?

- ✓ Doté d'une longue et solide expérience en matière de gestion de contrats de préfinancement d'obsèques,
- ✓ Existe depuis plus de 90 ans dans le secteur de l'épargne et de la prévoyance,
- ✓ Marie innovation, croissance et solidité, tout en gardant sa dimension de groupe familial.

## Qui est JPV ?

- ✓ Courtier en assurance spécialisé dans la prévoyance funéraire depuis plus de 20 ans.
- ✓ Répond aux besoins des familles avec des solutions et produits des plus innovants dans le domaine de la prévoyance funéraire.

## Caractéristiques générales du contrat FUNEPLUS Tranquillité :

- ✓ Le contrat a pour objet de garantir, en cas de décès de l'assuré, le versement d'un capital aux bénéficiaires désignés selon 3 formules, Epargne, Prévoyance ou « Plus » en vue du financement de tout ou partie des frais d'obsèques.
- ✓ Une garantie assistance après décès souscrite auprès de Filassistance International y est incluse, elle peut faire l'objet d'une renonciation.
- ✓ Le capital décès peut, au choix du souscripteur, être versé directement à la société de Pompes Funèbres choisie par lui à la souscription, en règlement de sa facture, ou aux personnes qu'il aura désignée comme bénéficiaires, en remboursement des frais engagés.

## Les avantages de FUNEPLUS Tranquillité

FUNEPLUS *Tranquillité*

- ✓ Libre choix du mode de paiement (prime unique, versements libres, primes temporaires...),
- ✓ Pas de questionnaire médical, ni d'examen,
- ✓ Maintien des garanties quelque soit l'état de santé et son évolution,
- ✓ Libre choix des bénéficiaires,
- ✓ Une carte personnelle « Obsèques » avec vos numéros de contrat et d'assistance téléphonique,
- ✓ Une information annuelle claire et détaillée vous précisant la revalorisation de votre contrat,
- ✓ Une garantie totale pour le couple,
- ✓ Un tarif attractif,
- ✓ Une garantie immédiate,
- ✓ Une assistance rapatriement facultative,
- ✓ Des options et services uniques.

## 3 formules possibles :

- ✓ Prévoyance : pour garantir un capital sans contrainte,
- ✓ Epargne : elle est idéale si vous disposez d'un petit capital.
- ✓ Plus : Uniquement pour la prime Unique (\*condition d'âge)

## Caractéristiques de la formule épargne :

- ✓ Votre capital revalorisé chaque année au 31 décembre,
- ✓ La possibilité de récupérer toute ou partie de l'épargne en cas de besoin,
- ✓ Grande liberté des versements.

## Caractéristiques de la formule prévoyance :

- ✓ Le montant des primes déterminées en fonction de votre âge et de votre état de santé,
- ✓ Paiement soit en une seule fois, soit sur une durée fixée ou toute votre vie.

## Caractéristiques de la formule plus :

- ✓ Paiement en une seule fois.
- ✓ Capital revalorisé au minimum de 0.25 % par an (pendant 6 ans maxi)

FUNEPLUS Tranquillité s'adapte à tous types de situation et budget.

**Vous avez un large choix de possibilités, à savoir des versements en :**

- ✓ Primes périodiques,
- ✓ Prime uniques,
- ✓ Versements libres,
- ✓ Versements programmés.

Votre contrat est donc modulable selon vos besoins et votre budget.

Si au jour du décès, le capital est supérieur au montant de la prestation funéraire , l'excédant sera versé aux bénéficiaires de second rang désignés par vos soins.

**Votre contrat est donc modulable selon vos besoins et votre budget.**

	Formule Prévoyance	Formule Epargne	Formule Plus
Prime unique	✓	✓	✓
Primes périodiques	✓ (jusqu'à 85 ans) en 1, 2, 4, 6, 8, 10, 15, 20, 25 ans ou en viagère, payable par mois, trimestre, semestre ou années	x	x
Versements libre	x	✓	x
Versements programmés	x	✓	x
Option progression du capital	✓	x	x



### L'option duo / couple permet à un couple de souscrire leurs contrats obsèques en primes périodiques.

Le capital versé est destiné à payer les frais engendrés par une prestation funéraire (financement du monument, du caveau, des obsèques...).

#### Avantages :

- ✓ En cas de décès du premier assuré, l'arrêt des primes pour l'assuré survivant.
- ✓ L'assuré survivant ne verse plus de prime et reste couvert pour le capital prévu revalorisé chaque année

(sous réserve de répondre « oui » à la déclaration de bonne santé par les deux assurés).

**Grâce aux options duo et trio prévues dans le contrat, vous pouvez souscrire un contrat sur une, deux ou trois têtes.**

### **Avantages :**

- ✓ Vous pouvez choisir une option qui prévoit le dénouement du contrat au premier, deuxième ou troisième décès,
- ✓ Cela permet donc aux parents d'associer à leur projet leurs enfants notamment majeurs handicapés ou à charge en matière de prévoyance funéraire,
- ✓ Dès qu'intervient le premier décès, avec l'option de règlement au second ou au troisième décès, le versement des primes s'arrête et tout est réglé pour ceux qui restent. Dans ce cas, vous versez des primes de façon périodique.

- ✓ Envisager soi-même les conditions de sa disparition permet de soulager votre entourage le moment venu.
- ✓ Avec FUNEPLUS Tranquillité, vous pouvez prévoir le financement votre propre sépulture.
- ✓ En effet, en cas de souscription d'un contrat sur deux têtes, il est possible de prévoir le règlement du capital dès le 1<sup>er</sup> décès.

## Demande formulée :

- ✓ Monsieur DUPONT
- ✓ Né le 12 mai 1943,
- ✓ Agé de 75 ans.

**Son devis funéraire s'élève à 4 582,40 €, il souhaite régler en une seule fois.**

## La solution proposée :

- ✓ Le versement d'une prime unique
- ✓ En formule plus.

**Son capital garanti est de 4 582,40 € à la souscription**

Prime : 4 582,40 €

Frais d'intermédiation : 150,00 €

Garantie assistance : 50,00 €

Total du versement : 

---

4 782,40 €

**NB : Si le bénéficiaire est une entreprise de Pompes Funèbres, le capital n'entre pas dans le calcul des frais de succession.**

### **Demande formulée :**

- ✓ Monsieur DURAND né le 12 mai 1943,
- ✓ Agé de 75 ans.
- ✓ Il souhaite avoir une couverture décès qui évolue pour pallier à l'augmentation du coût de la vie,
- ✓ Prévoir de faire des versements en primes périodiques.

**Son devis funéraire s'élève à 4 582,40 €, il souhaite régler en plusieurs fois.**

### **La solution proposée :**

- ✓ Option Prévoyance,
- ✓ Le versement de primes périodiques,
- ✓ Le capital garanti : 4 582,40 €,
- ✓ Option progression du capital garanti : 3%.

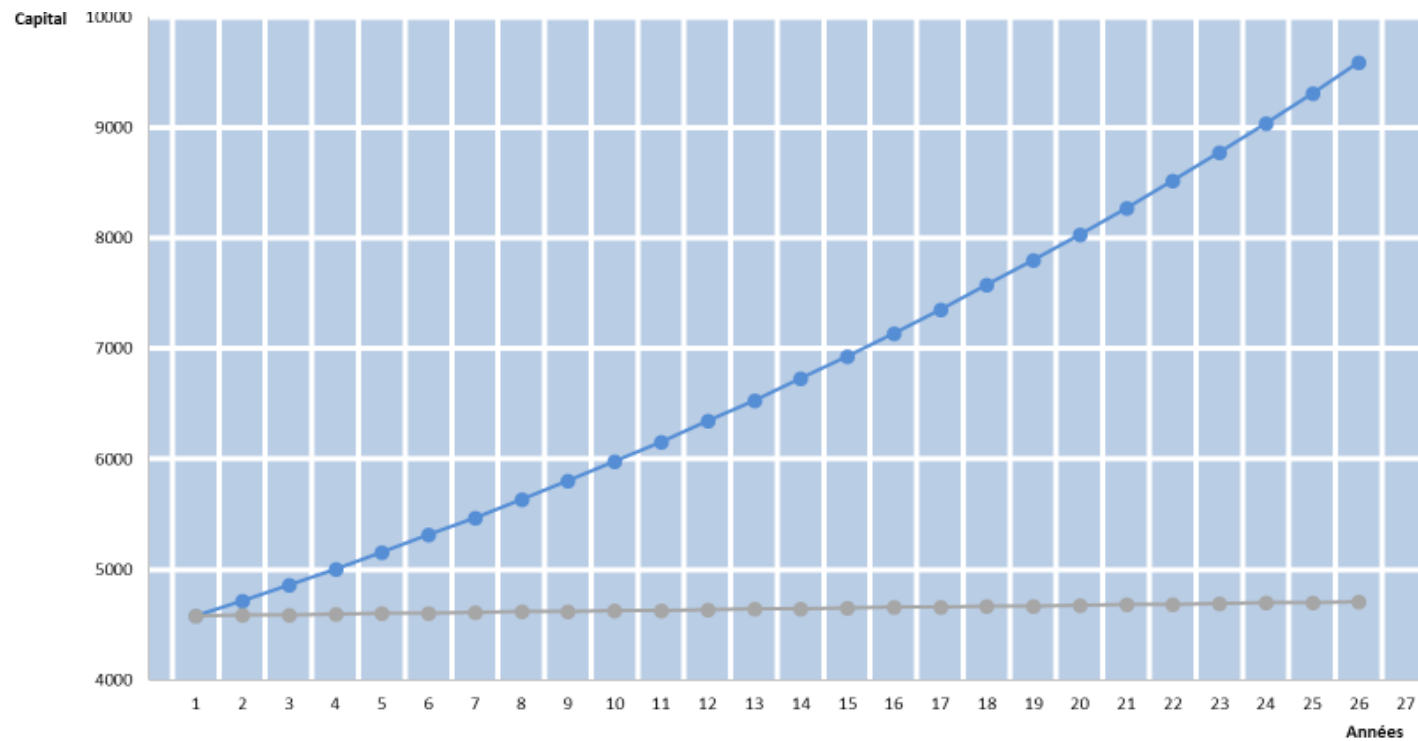
## Montants des primes en fonction de la durée de paiement choisie :

### Primes temporaires : Périodicité Mensuelle

	1 an	2 ans	4 ans	6 ans	8 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans
Prime	414,03 €	217,41 €	119,84 €	88,03 €	72,75 €	64,15 €	54,53 €	51,68 €	51,04 €
Frais d'intermédiation	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Garantie assistance	4,17 €	2,17 €	1,17 €	0,92 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €
Total du 1er versement	568,20 €	369,58 €	271,01 €	238,95 €	223,50 €	214,90 €	205,28 €	202,43 €	201,79 €
Versements suivants	418,20 €	219,58 €	121,01 €	88,95 €	73,50 €	64,90 €	55,28 €	52,43 €	51,79 €
Capital minimum **	4 719,87 €	4 861,47 €	5 157,53 €	5 471,63 €	5 804,85 €	6 158,36 €	7 139,23 €	8 276,32 €	9 594,53 €

\*\* Capital minimum garanti au terme de la durée de paiement (à cela viendra s'ajouter la participation aux bénéfices annuels).

## Tableau illustrant une hypothèque de progression du capital de 3 %



## Votre agence de Pompes Funèbres

**JPV Assurances**  
**03.27.59.00.99**

**AFI·Esca**   
[www.afi-esca.com](http://www.afi-esca.com)

**AFI ESCA** : Compagnie d'assurance sur la vie et de capitalisation. Entreprise régie par le code des assurances. S.A. au capital de 12 359 520 euros.  
R.C.S. Strasbourg 548 502 517. Siège social : 2 Quai Kléber 67000 Strasbourg.  
Adresses Postales : **STRASBOURG** : C.S 30441 - 67008 Strasbourg Cedex. **LILLE** : 4, square Dutilleul 59042 Lille Cedex.

